

ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Procès-Verbal Conseil d'école du mercredi 13 décembre 2023 17h/19h

Présents :

Enseignants/personnels :

CATY Caroline PS, QUELO Emilie MSB, ODY Claire GSC, MACIRE Marie CPA, VIOSSAT Marie-Christel CPC, INOUSSA Djenerou CE1B, PORIAU Christelle CE1D, DOMPNIER Emmanuelle (EMFE) CE2A, DUBOIS Catherine CE2B, BELKHADEM Rachida CE2D, MERCE Aurélie CM1A, BAXEN Koshi Blaise CM1 B, JOUANOULOU Fabienne CM1D, KERBALLY Pauline CM2A, L'ARVOR Valérie CM2C, AGNAOU Abdellah, THIEULIN Cécile LV Arabe, SEYID HABIB Mohamed LV ANGLAIS, HOBALLAH Hanane Documentaliste,

Absents :

Excusés : ASEM : BA Fatima, DIALLO Aïssata, ZAIDE Anna, GUEYE Touty, THIOUNE Hawa
AESH : Toia DA COSTA, Ange BACHABI YASSE

Direction :

Présents : CULIOLI Jean-Dominique Proviseur, COUDREAU Fabrice

Absents :

Excusés : HOUDOIN Jacques IEN ZAO

Parents :

Titulaires

PIQUE Ode, DIALLO BIOS Moussa, CHEIKH Sahdani, TEIXIDO Stéphanie, MANILI Francesca, MOHAMED CHEIN Nouzha, DEROUICH-Lalla, BA Béatrice, ELY Mamme, SID MOHAMED Ely Cheikh, ABDERAHMANE Khadaje, MKHAITRATT Teslem, EYE-Cheikh, IVEKOU Vatimetou, ABDI Khadi mint, GHADDA Wafa

Présents :

Absents :

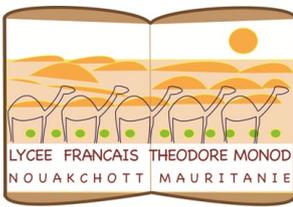
Excusés :

ORDRE DU JOUR :

1. résultats des élections des parents d'élèves ;
2. bilan de la rentrée et projets de l'école (effectifs classes, conditions de rentrée, projet d'école, Plan de formation ZAO) ;
3. vote du règlement intérieur de l'école ;
4. projets partenariaux (aide aux devoirs avec l'APELF, politique de développement de la littérature de jeunesse avec l'IFM et la FALF (Fondation Anciens Lycée français), fiches actions avec différents partenaires culturels) ;
5. travaux et améliorations ;
6. questions diverses.

Préambule

Conseil initialement prévu le 05 décembre, reporté à la demande des parents car délai non respecté et ne permettant pas la préparation de l'instance par les parents.



« L'ordre du jour et les documents préparatoires sont adressés aux membres du conseil au moins dix jours francs avant la date de la réunion. Ce délai peut être réduit à trois jours en cas d'urgence » **Circulaire 0732 du 21 juin 2022 : organisation et fonctionnement des instances des établissements d'enseignement français à l'étranger relevant de l'AEFE - Attributions, composition et fonctionnement du conseil d'école –**

Le Conseil d'établissement du 08 12 2023, à la demande des parents, s'est engagé à proposer des dates pour les instances de l'année.

Installation du conseil

Fonctionnement

Le Directeur de l'école, Président du conseil d'école, entend et veille à ce que les travaux de cette instance respectent la temporalité fixée, les domaines de compétences de chacun, l'intégrité des personnes. Il doit se dérouler, comme l'ensemble des relations partenariales, dans une ambiance constructive (« Des désaccords naissent les apprentissages ». L.VIGOTSKY). Les questions posées seront transversales à la vie de l'école.

Rédaction du Procès-Verbal

« A chaque début de séance, le président fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint, chargés d'établir le procès-verbal. Le secrétaire adjoint est choisi à tour de rôle parmi les représentants des personnels (**Catherine DUBOIS**) et des parents d'élèves (**Beatrice BA**) ». Circulaire du 21 juin 2022

Composition

Le conseil d'école est présidé par le directeur d'école.

Sont membres de droit :

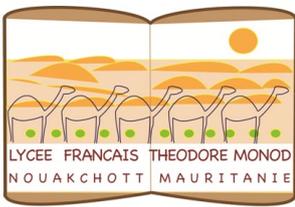
- siégeant avec droit de vote :

- * dans les écoles de 15 classes et plus - le directeur d'école,
- 15 enseignants dont au moins un par niveau d'enseignement,
- un des enseignants spécialisés intervenant dans l'école, lorsque le poste existe, choisi par le conseil des maîtres,
- 15 représentants des parents d'élèves, dont au moins un par niveau d'enseignement. Tous les enseignants ont vocation à être membres de droit du conseil d'école.

Compte tenu de la taille des établissements, un mode de représentation est mis en place par le directeur d'école en accord avec le chef d'établissement.

Ainsi, pour chaque conseil d'école, une liste nominative des personnels enseignants est-elle fixée, pour l'année scolaire, lors de la première réunion du conseil des maîtres.

Par ailleurs, des représentants des autres personnels qui exercent dans l'école peuvent assister, également avec voix consultative, au conseil d'école. Le président, après avis du conseil, peut inviter toute personne dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.



Circulaire 0732 du 21 juin 2022 : organisation et fonctionnement des instances des établissements d'enseignement français à l'étranger relevant de l'AEFE - Attributions, composition et fonctionnement du conseil d'école -

Attributions

Le conseil d'école adopte le règlement intérieur de l'école sur proposition du directeur d'école (**point 3 à l'ordre du jour**).

Ce conseil est obligatoirement consulté pour avis sur toutes les questions ayant trait au fonctionnement et à la vie de l'école, notamment sur :

- les structures pédagogiques (**point 2 à l'ordre du jour**) ;
- l'organisation du temps et du calendrier scolaires ;
- le projet d'école ou le projet d'établissement dans sa partie 1er degré sur proposition du conseil des maîtres (**point 2 à l'ordre du jour**) ;
- les actions particulières permettant d'assurer une meilleure utilisation des moyens alloués à l'école et une bonne adaptation à son environnement ;
- les conditions d'aménagement de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers (**point 2 à l'ordre du jour**) ;
- les projets et l'organisation des classes de découverte (**point 2 à l'ordre du jour**) ;
- les questions relatives à l'hygiène, à la santé et la sécurité des élèves dans le cadre scolaire et périscolaire (**point 5 à l'ordre du jour**) ;
- les principes de choix des matériels et outils pédagogiques ;
- les questions relatives à l'accueil, à l'information des parents d'élèves et les modalités générales de leur participation à la vie scolaire (**point 2 à l'ordre du jour**) ;
- le programme d'actions annuel du conseil école-collège (**point 2 à l'ordre du jour**) ;
- le programme d'actions annuel contre toutes les formes de violence, de discrimination et de harcèlement (**point 2 à l'ordre du jour**) ;
- Le programme d'action annuel d'éducation au développement durable (**point 2 à l'ordre du jour**).

1.

Résultats du scrutin

Nombre d'inscrits : 872,

Nombre de votants : 161

Nombre de suffrages exprimés : 161

Bulletins blancs ou nuls : 13

Pourcentage de participation : 18%

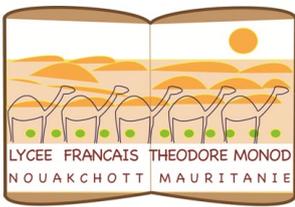
Très faible participation.

Comment améliorer la participation à ce scrutin ?

Mode de scrutin dématérialisé. Vote sur site ? Par correspondance ? Beaucoup de parents du primaire ne sont pas familiarisés avec Pronote. Certains parents n'ont pas reçu leurs codes de connexion.

La direction réfléchit à l'utilisation conjointe de Pronote (primaire et secondaire).

Est-ce qu'un vote papier serait plus à même d'améliorer le taux de participation ?



Renforcer l'information aux parents : le rôle des différentes instances, des représentants des parents (diffuser la liste des parents élus avec éventuellement la photo de chacun).

Faciliter l'accès à l'information sur le site internet.

Possibilité d'harmoniser le calendrier des élections. Faire en même temps les élections des parents élus au CE et celles des délégués de classe peut permettre de sensibiliser les enfants à la vie démocratique et de diffuser plus facilement l'information aux familles.

Les enseignants dans le cadre de l'enseignement Moral et Civique font déjà un grand travail d'éducation à la vie démocratique avec l'ensemble des élèves en classe.

3.

Attribution du conseil d'école « le conseil adopte le règlement intérieur de l'école sur proposition du directeur d'école » (règlement 22/23 en annexe)

Il régleme les horaires, la fréquentation scolaire, la vie en collectivité, le fonctionnement de la BCD, les manuels scolaires, l'hygiène et la sécurité et les relations école famille

Le règlement intérieur sera photocopié et agrafé dans le cahier de liaison. Il devra être signé par les parents, les élèves et l'enseignant.

Ajout possible sur le règlement à l'amiable des différends et conflits.

Dans la hiérarchie des normes, les règles de vie de classe doivent être conformes dans leurs principes au règlement intérieur de l'école. Il doit être le document de référence pour permettre le déroulement de la vie en collectivité (climat scolaire). Il s'adresse à l'ensemble des membres de la communauté éducative.

Il doit être disponible dans chaque cahier de correspondance ou liaison et dans l'établissement.

Il doit être compris, réfléchi par l'ensemble des acteurs. A cette fin, une version simplifiée devra être élaborée pour les élèves.

A cet effet, il sera visé par les parents, les élèves et les enseignants.

Une cohérence des attendus comportementaux sera recherchée avec l'ensemble des partenaires de l'école.

Voté à l'unanimité moins deux abstentions.

2.

Effectifs des classes

PS 25 + 2 ASEM, MS a 26, b 25, GS a 27, b 26, c 26

CP a 25, b 25, c 25, d 24

CE1 a 24, b 24, c 25, d 24

CE2 a 24, b 24, c 25, d 25

CM1 a 26, b 25, c 25, d 27

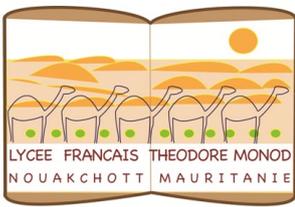
CM2 a 22, b 20, c 21, d 21

Les effectifs sont importants en maternelle, en CM1 (25 à 27). L'établissement a renforcé l'accompagnement des élèves en PS par une seconde ASEM.

Dans les autres niveaux aussi, les effectifs sont élevés (au-delà du repère des 24) excepté en CM2 (20 à 22).

L'effectif du groupe-classe détermine notamment le niveau de capacité à déterminer le meilleur parcours scolaire individualisé, la prise en charge et le traitement de la difficulté scolaire.

Les parents et les enseignants s'inquiètent des effectifs trop élevés dans les classes, qui augmentent ces dernières années et de l'impact de ce phénomène sur la qualité éducative.



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Le public scolaire est hétérogène notamment sur le plan langagier. L'offre de formation professionnelle doit le prendre en compte.

CAP 2030 (politique de la Présidence de la République Française) a pour objectif de doubler les effectifs des établissements du réseau d'enseignement français à l'étranger. Cette politique de doublement des effectifs du réseau EFE s'appuie notamment sur le renforcement de l'homologation de nouveaux établissements.

Le proviseur annonce :

Les effectifs par classe seront, dans la mesure du possible, limités à 24 ou 25 élèves pour la rentrée prochaine.

L'année prochaine, une terminale et une 4^{ème} seront ouvertes puis le nombre de classes par niveau sera plafonné.

Conditions de rentrée

Conditions d'accueil, circulation

La rentrée différée des maternelles a permis un climat serein, adapté aux jeunes élèves. La présence des parents y a contribué.

Dispositif à reconduire avec validation du Proviseur et de l'IEN et communication anticipée.

Des horaires décalés pour les CP et CE1 peuvent être mis en œuvre pour éviter l'entrée massive (collégiens et lycéens).

Réponses aux questions des parents

- La circulation : pas de trottoir, la circulation des piétons est très dangereuse.
- Les représentants d'élèves avec le maire de TVZ et un représentant du GCSR ont balisé le passage avec des pneus, et des agents devaient réguler la circulation le matin à 8h et aussi à 13H.
- L'école doit s'occuper du côté droit (en sortant de l'école) car en longeant le mur, la barrière inclinée empêche les enfants de circuler. La barrière n'est pas encore redressée. Une sensibilisation doit être faite auprès des chauffeurs. Le Directeur contacte le Maire Adjoint monsieur NAJEM MOHAMED.
- Demande d'installation d'un passage-piéton sécurisé.
- Demande d'avoir une personne qui accompagne les enfants pour traverser.

Composition de l'équipe pédagogique

Un poste n'était pas pourvu à la rentrée (défection de dernier moment), le délai nécessaire au recrutement a été pallié par le poste de remplaçant titulaire.

Transmission des informations aux parents

Divers support EDUKA, site LFTM, page Facebook, compte Instagram, cahier de liaison.

La transmission des informations aux parents doit être facilitée. Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les représentants des parents d'élèves ne peuvent être destinataires des adresses électroniques des parents par le lycée. Par conséquent, les informations peuvent être relayées par EDUKA dans des délais convenables.

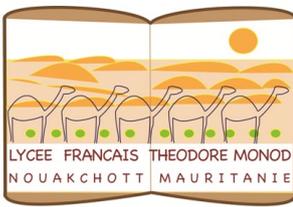
Mise en œuvre du projet d'école, d'établissement (site LFTM)

Les axes du projet d'école

Axe 1 : un établissement accueillant pour tous

Quels actions et projets pour favoriser une ouverture sur l'extérieur et sur les différents temps ? Projet développement de la littérature de jeunesse IFM

Comment mettre en place un suivi pérenne des élèves : la prise en charge des EBEP (école inclusive) ?



Axe 2 : Une école plurilingue et pluriculturelle

Objectif 1 : Comment assurer un développement, simultanément, de l'apprentissage et de l'usage des trois langues de la PS au CM2 ?

Objectif 2 : Quelles démarches, actions et outils pour enrichir le lexique, améliorer l'expression et la compréhension du langage ?

Axe 3 : éco-responsabilité et ouverture

Objectif 1 : Comment sensibiliser et responsabiliser la communauté éducative à l'EDD (écologie, santé, éducation, alimentation...) de la PS au CM2 ?

Objectif 2 : Comment s'engager pour le développement durable en lien avec les parents et hors des murs de l'école ?

Conseil école collège 16 novembre

Présents : MERCE Aurélie CM1A, KERBALLY Pauline CM2A, BENDERDOUCHE Sitraka CM2B, L'ARVOR Valérie CM2C, Béatrice CHALUMEAU Professeure EPS, Florence PATAUT Professeure Français, Lennox LINDSAY Professeur Anglais, Oumou WANE Professeure Documentaliste, Emmanuelle DOMPNIER EMFE, Fabrice COUDREAU Directeur Primaire et Stephan KREITEL Proviseur Adjoint.

Actions à reconduire

Français

- Dictée
Binôme CM2/6^e calendrier : rencontre des professeurs et enseignants en février pour déterminer les modalités
- Concours les Incorruptibles concerne 2 CM2/2 6^e
- Les nuits de la lecture
Sujet choisi : « les métamorphoses » Événement fin janvier 19h/21h au CDI
Projet peut être pluri-disciplinaire concerne 2 CM2/2 6^e
- Ambassadeurs en herbe
Stephan KREITEL va organiser une présentation pour les professeurs. Pour le 1^{er} degré David Directeur et Patricia BOULAY Professeure H/G prenaient en charge le projet l'année précédente.
- Les petits champions de la lecture
David BOULAY Directeur prenait en charge le projet l'année précédente.

Centre Documentaire Information

Les CM2 se rendront au CDI le mercredis après-midi de 14h30 à 17h dès le mercredi 6 décembre. La première visite se fait en compagnie du Directeur 1^{er} degré. Les élèves empruntent un livre, souvent une BD. Dans ce cas, retour de l'ouvrage le vendredi dans les classes de CM2. Le directeur les ramène au CDI.

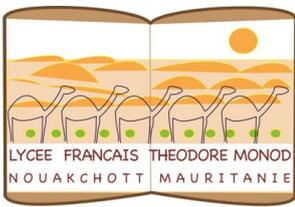
Le 1^{er} degré expose sa problématique liée à la fréquentation de la BCD (peu de temps passé pour les élèves, trop de classes, lieu pas adapté). Il sollicite une fréquentation plus importante au CDI que celle attribuée, en l'occurrence une fois par mois.

Madame Professeure Documentaliste rappelle les difficultés similaires du 2nd degré.

Une réflexion va être menée lors d'une rencontre à venir.

Immersion des CM2

Tutorat CM2/6^e



Organisé par Mme Fatima ABDELLAHI CPE, se déroule au mois de mars.

Il faudra penser aux élèves accompagnés par AESH.

Il serait intéressant de faire émerger en amont les représentations des élèves de CM2 à propos du collège et d'instituer ensuite un temps d'échanges pour mieux comprendre les attendus en 6^e.

Volontaires en Mission de Service Civique

Leurs aides à la réalisation de projets aux 1^{er} et 2nd degré étaient très appréciés, notamment comme le souligne E.DOMPNIER dans la réalisation de projet lecture compréhension où ils venaient renforcer en nombre les enseignants et permettaient l'organisation de groupes à effectifs réduits.

Quid cette année ?

Stephan KREITEL, Proviseur Adjoint s'informe.

EPS

- **Cross public** concerné à partir du CM1
- **Olympiades** le 23/06 rencontres sportives
- **Semaine Olympique et Para Olympique** du 02 au 06 avril proposition d'une exposition, d'un film
- **Les gestes qui sauvent**

Anglais

Ateliers Slam Langues Arabe et Anglaise.

Le conseil aborde la mise en valeur du parcours linguistique des élèves de la maternelle au lycée.

Les précédents travaux du conseil ont permis la mise en œuvre de groupes de compétences en 6^e dans l'enseignement de la langue Arabe.

Présentation du parcours PARLE par E.DOMPNIER

Programmation, parcours scolaire

En 2016/2017, des programmations de cycle 3 dans de nombreuses disciplines ont été produites lors de temps de concertation.

Elles doivent être réintroduites dans les conseils de cycle 3 à venir.

Les résultats aux évaluations CM2 et 6^e doivent donner lieu à un travail d'analyse croisée.

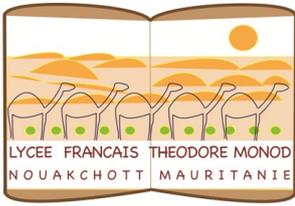
Les échanges de pratiques et/ou échanges de classes sont des pratiques très intéressantes pour renforcer les liaisons et améliorer les cultures professionnelles.

Un prochain conseil école collège viendra reprendre ces derniers points et réguler les actions à mener.

Commission anti-harcèlement

Le programme pHARe est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles, des collèges et des lycées fondé autour de 8 piliers :

1. Mesurer le climat scolaire.
2. Prévenir les phénomènes de harcèlement.
3. Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
4. Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.
5. Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
6. Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.



7. Suivre l'impact de ces actions.
8. Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources.

Nous souhaitons l'inscrire dans une démarche globale inter degré et dans le projet d'établissement
Les chartes de la laïcité, celle expliquée aux enfants et celle pour tous seront apposées dans l'établissement.

Les élèves délégués lors de leur campagne dans leurs professions de foi ont beaucoup évoqué cette question.
Elle sera à l'ordre du jour de la réunion cycle 3 du 19 décembre

Comment se soucier des victimes en impliquant les auteurs ?
Présentation rapide de la méthode PIKAS

La méthode de la "préoccupation partagée"

Vous trouverez ci-dessous la présentation de la méthode Pikas pour le traitement des cas de harcèlement par Jean-Pierre Bellon (APHEE) et la réponse de l'ex ministre de l'éducation Mme Najat VALLAUD-BELKACEM. (Diffusion sur France 2, le 10 février 2015)

<https://youtu.be/gINKhaEGoDY>

CANOPE a également communiqué sur cette méthode de la "préoccupation partagée" :

<https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/agir/ressource/axeld/prevention-des-violences/ressourceld/la-methode-de-la-preoccupation-partagee.html>

<https://ressources.sgen-cfdt.fr/sentinelles-referents-aventure-collective-contre-harcelement/>
Réseau sentinelle

Le directeur présentera ces dispositifs en conseil de Direction le 22 décembre.

La communauté éducative sera réunie très prochainement sur ce sujet. Un calendrier de mise en œuvre du projet lui sera présenté.

Mise en œuvre d'une politique d'établissement de traitement de la difficulté scolaire

Dans le cadre de l'application de la loi de juillet 2005 pour la scolarisation des élèves en situation de handicap et instituant le nouveau paradigme de l'éducation inclusive,

Dans le cadre de la note d'information du 14 septembre 2023 de madame LE GUENNEC, Directrice de l'enseignement, de l'orientation et de la formation AEFÉ, chapitre 2 la vie de et dans l'établissement : installer une communauté harmonieuse, inclusive et motivante,

Dans le cadre de la note de service n4 du 11/09/2023 sur la scolarité inclusive de monsieur HOUDOIN, IEN ZAO,

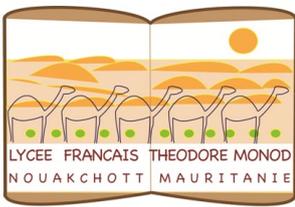
Dans le cadre de l'application d'une politique éducative d'excellence par les projets d'école et d'établissement 2022-2025 et de ses axes "accompagnements des élèves à besoins éducatifs particuliers",

Dans le cadre du traitement par l'équipe pédagogique de la difficulté scolaire au sein d'un établissement scolaire et de son caractère prioritaire,

Constatant la quasi inexistence de structures d'accompagnements médico-sociales et médico-pédagogiques sur le territoire de Nouakchott,

Constatant les besoins des élèves, notamment au regard de la composition linguistique très hétérogène du public scolaire de l'école élémentaire du Lycée Français Théodore Monod,

Plan d'actions :



- Analyse des résultats des évaluations ZAO,
 - Projet oral en cycle 1, projet développement de la littérature de jeunesse,
 - Formations et demande de création d'un poste inter degré français langue de scolarisation (FLSco)
 - Actions éducatives adaptées, progression des élèves, EBEP,
 - Formation des AESH
- Projet de partenariat dans le domaine de l'orthophonie notamment est essentiel. Ses composantes bilan et suivi des rééducations peuvent seules défendre et veiller à l'inclusion de tous les élèves sans aucune distinction. Ce projet consacre l'approche inclusive : quels que soient les besoins particuliers de l'élève, c'est à l'école, sous l'autorité des responsables légaux, de s'assurer que l'environnement est adapté à sa scolarité. Le montage du projet partenarial est en cours (Direction de l'école, Infirmière scolaire, parents d'élèves notamment pour la recherche de financement).
- Une infirmière scolaire a été recrutée, Madame DIALLO (demi-poste budgétaire). Rôle essentiel de Madame NDIAYE, infirmière scolaire, dans les suivis médicaux (PAI notamment) mais aussi en équipes éducatives

Suivi et accompagnement des élèves qui rencontrent des difficultés (apprentissage, attitudes et comportements)

Ouverture, suivi et transmission des dossiers de parcours inclusif des élèves à besoins éducatifs particuliers (PPR, PAP, PAI) en collaboration avec les enseignants et partenaires associés, équipes éducatives, formations, liaison inter degré, coordination des niveaux d'enseignement, APC, aménagement individuels des parcours scolaires des élèves (par exemple, des enseignants prennent en charge en classe, sur des temps précis, des élèves d'autres classes, dans un niveau d'enseignement adapté au projet personnalisé défini par le conseil de cycle et/ou l'équipe éducative).

La mise en œuvre de la différenciation pédagogique : adaptations simples, de consignes, d'attentes ou de supports, d'un enfant à l'autre. C'est notamment dans le plan de formation initiale des enseignants. C'est au cœur des pratiques de l'établissement et l'équipe pédagogique s'en porte garante.

L'ensemble de ces dispositifs, démarches et aménagements pédagogiques assurent les conditions nécessaires à la progression et évaluation des élèves de l'école au plan collectif et individuel.

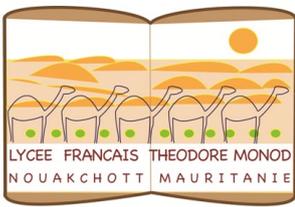
Il est question de mobiliser tous les leviers possibles pour soutenir une dynamique inclusive par laquelle chacun, dans sa différence doit trouver sa place et ses chances de réussite par les aménagements et les adaptations les plus pertinentes possibles, en fonction des ressources disponibles.

Formation professionnelle

Constat : équipe 60% de contrat local, 5 Professeurs à Professionnaliser, beaucoup de départs en stage

Formations initiales : Formation des personnels remplaçants : formation initiale en 4 phases, permet :

1. 1 matinée d'accueil : visite des locaux, organisation de l'école primaire, attendus dans le fonctionnel et les gestes de classe (cahier appel, sécurité, ...) ;
2. 2 observations dans les classes, dans tous les cycles (de la maternelle au primaire avec notamment PS, CP, CE2 et CM2) afin de s'imprégner des gestes professionnels, de l'ambiance de classe. Voir comment l'enseignant donne une consigne, fait l'appel, amène les enfants en récréations, etc.



3. Les enseignants titulaires de la classe préparent une leçon, la personne remplaçante la dispense en classe sous le regard de l'enseignant titulaire. Ce processus est poursuivi jusqu'à ce que la personne se sente prête à prendre son premier remplacement.

PàPi et c (Intégrer les attendus du système et consolider sa pratique dans le cadre de l'enseignement français à l'étranger) : accompagnement pédagogique par un enseignant tuteur, des visites-conseils en classe par EMFE + DIRECTEUR (observations, conseils, compte-rendu de visite)

Concertations institutionnelles internes : conseils des maîtresses de l'école, de cycle, réunions de coordination de niveau

Formations E.CHIROUTER, A.SANZEY

Echanges de pratiques, de service

Plan de formation de la ZAO

Groupe de Mutualisation

Groupe de travail

Formation Universitaire 3+1

Visite conseil IEN en janvier 22

Remise des livrets scolaires

Semaine du 05 février, livret semestriel, support EDUMOOV, remise individuelle aux parents, temps de communication sur les apprentissages, les aides apportées, les besoins.

Fiche actions

Au nombre de 27.

Elles recouvrent le développement partenariats culturels, des domaines artistiques et culturels (danse, chant, poterie, jardins, conte, ...)

Voyage scolaire interdit niveau de vigilance maximum

Semaine de la langue arabe

4. Sujets non traités

Aide aux devoirs avec l'APELF

Partenariat IFM développement Littérature de jeunesse

5. Sujets non traités

Commission analyse et conseil AEFÉ 18 19 20 12

Question sur l'EPS pour le 1^{er} degré

Problématique : l'offre est limitée pour le 1^{er} degré : créneaux partagé 1^{er} et 2nd degré, l'espace disponible pas adapté : locaux ancien réfectoire, terrain de sable / demande très importante : effectif croissant de l'établissement

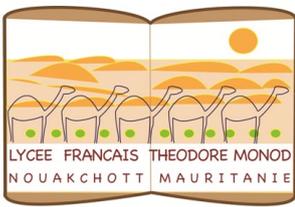
besoins des élèves sont très importants (peu d'activités encadrées). Rôle de l'AS

Equation qui ne peut être résolue que par l'aménagement de nouveaux espaces.

Une mission Analyse et Conseils AEFÉ nous rendra visite 18 19 20 décembre. Nous leur feront part de la problématique.

Des investissements seront nécessaires. Ne serait-ce que pour rendre adapté l'ancien réfectoire.

Eau, électricité, entretien des locaux



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

6.

Questions diverses

Les parents interpellent le conseil d'école :

Il faudra réfléchir aux situations qui concernent l'ensemble des acteurs de la communauté scolaire : il s'agit notamment des questions de punitions collectives, de suppressions de disciplines sportives. Ces pratiques n'ont pas lieu d'être.

En règle générale, le directeur encourage les parents à venir au contact des enseignants pour évoquer l'ensemble des problématiques scolaires, et si cette étape n'est pas satisfaisante, il renouvelle le souhait d'être informé et s'engage à être garant de la sécurité morale, physique des élèves.

La question du retard de certains professeurs est évoquée. Le directeur s'engage à régler le problème au cas par cas.

Élaboré par les parents, le questionnaire préparatoire au conseil d'école a recueilli 118 réponses.

Le directeur remarque que l'échelle de satisfaction attachée aux questions devrait être plus graduelle.

Les parents d'élèves procéderont ainsi pour donner la parole aux parents.

Les questionnaires recueilleront les avis de la communauté scolaire.

Une analyse de celui afférant à ce conseil sera transmise à la direction.

*Compte-rendu réalisé par Fabrice COUDREAU
Sous réserve de validation par les participants*